

Speaking notes Ambassador of Luxembourg Patrick Engelberg,
Conference 16 June 2025

Bonjour à toutes et à tous,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le secrétariat du Comité européen de coopération juridique pour l'organisation de la conférence de ce matin « Protéger les avocats, préserver l'accès à la justice » et de m'avoir invité pour prononcer quelques mots de clôture.

Même si je n'ai malheureusement pas pu assister à l'intégralité de vos discussions, je sais à quel point vos échanges ont été riches. Je remercie à mon tour les éminents orateurs qui se sont succédés pour leur présence et pour leur investissement personnel.

Je ne reviendrai pas sur l'opportunité, voire la nécessité de cet instrument, que nous sommes fiers d'appeler désormais la Convention de Luxembourg sur la protection de la profession d'avocat. Je ne reviendrai pas non plus sur son contenu : il s'agit d'aspects que vous avez abordés en détail pendant la matinée.

Permettez-moi juste de réitérer ma ferme conviction que sans avocats libres, il n'y a pas de justice indépendante. Et sans elle, pas de véritable démocratie. Nous voyons malheureusement de plus en plus souvent à travers le monde que l'indépendance de la justice est la première cible de régimes autoritaires.

Le sujet qui nous occupe transcende donc le domaine purement juridique, il est le fondement même de nos sociétés démocratiques et de l'Etat de droit.

C'est à partir de cette conviction que la présidence luxembourgeoise du Comité de Ministres avait fait de la protection des acteurs-clé de l'Etat de droit l'un des piliers de ses activités.

Nous avons ainsi organisé des conférences et des événements pour attirer l'attention sur la nécessité de protéger les autres acteurs de l'Etat de droit comme les journalistes ou encore les ombudsmen et autres défenseurs des droits. Par conséquent, le fait que l'ouverture à signature ait pu être faite au Luxembourg est une source d'extrême fierté pour mes autorités.

Des efforts considérables ont été déployés par toutes les parties prenantes afin que les négociations puissent être achevées dans les délais pour accueillir les premières signature lors de la ministérielle de Luxembourg.

La tâche paraissait très ambitieuse, voire utopiste au premier abord et le suspense a duré jusqu'à la fin.

Et pourtant, bien que le texte n'ait été finalisé que deux mois à peine avant la signature, dix-sept Etats membres¹ ont été en mesure de signer le texte à Luxembourg, avec une présence ministérielle remarquable. Nous savons que près d'une demi-douzaine d'autres Etats membres finalisent actuellement leurs procédures internes et devraient très rapidement rejoindre ce premier groupe.

Le fait aussi qu'autant de ministres de la justice aient fait le déplacement spécialement à Luxembourg pour cette signature est très encourageant pour l'avenir de la convention. Cette mobilisation politique est rassurante car il faut continuer à protéger l'Etat de droit, dans un contexte de menaces grandissantes et de tendances alarmantes, et cela dans toutes les régions du monde.

C'est pour cela que la ratification rapide de la Convention ne peut attendre.

Je suis persuadé que chacune et chacun des participants à la conférence d'aujourd'hui, ici à Strasbourg ou qui nous suivent en

¹ Andorre, Estonie, France, Grèce, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne et Suède le 13 mai, au MUDAM, Belgique, Islande, République de Moldova et Royaume-Uni le lendemain en amont de la ministérielle

ligne, œuvrera activement au sein de son système national pour que l'entrée en vigueur de la Convention soit la plus rapide possible.

Je me réjouis du fait que des nombreux événements de promotion de la Convention ont lieu, y compris parmi les Etats non-signataires et même au-delà des frontières du CdE.

A titre d'exemple, je citerai l'événement de promotion de la Convention que la représentation du Conseil de l'Europe à Genève, celle du Luxembourg et la CCBE ont coorganisé la semaine dernière en marge du Conseil des DH.

Chacune de ces manifestations apporte une précieuse pierre à l'édifice de l'entrée en vigueur rapide et de la portée européenne et mondiale de la Convention de Luxembourg sur la protection de la profession d'avocat.

Permettez-moi, avant de conclure, de remercier les collègues du secrétariat du Conseil de l'Europe, la présidence et les membres du CJ-AV et du CDCJ et aussi les membres des représentations permanentes à Strasbourg qui ont porté ce projet jusqu'au bout.

Vous avez été par moments plus confiants que moi que nous arriverions à tenir le calendrier très serré. Soyez également remerciés pour la confiance que vous nous avez témoigné.

Je vous invite à présent à me suivre pour la photo de famille ; j'aurai le grand plaisir ensuite de vous convier au Bar de Parlementaires pour un moment d'échange convivial autour d'un verre.